

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 3 juillet 2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à vingt heures trente,
25 juin 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance
ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent
HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
25 juin 2025 Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Marie-Jo ROUAULT,
Laurence COSNARD, Tony BERTRON, Jean-Marie CHALOIGNE,
Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christophe PERDRIX,
Jean-Marie PRECHAIS, Virginie CARRÉ formant la majorité des
membres en exercice.

Nombre de membres
- en exercice : 15 Absents excusés : Joël BIGNON, Christelle LEVILLAIN, Marie-
Laure METIVIER,
- présents : 12 Absent :
- votants : 12

Ordre du jour : -1* Cantine et services périscolaires : bilan de l'année
scolaire 2024-2025, fixation des tarifs 2025-2026 -2* Rénovation énergétique de l'école :
honoraires architecte, missions contrôle technique et SPS; -3* Titularisation de l'agent d'entretien,
périscolaire et administratif polyvalent; -4* Communauté de communes : Etude des rapports 2024
Environnement –Déchets et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC); -5* PETR :
désignation d'un référent Forêts ; - 6* Etat civil : demande de participation de la commune du
Bailleul aux frais de l'année 2022 -7* Remboursement d'une facture communale à un élu ; -8*
Refacturation des réparations du parquet de la salle des fêtes suite dégâts occasionnés par un
locataire ; - 9* Décisions municipales ; - 10* Compte-rendu du Conseil d'école du 19 juin 2025 ;
11* Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -12*- Informations communautaires ; -
13*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil
Municipal nomme à l'unanimité Daniel GUÉRINET

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 5 JUIN 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 5 juin 2025 qui est de ce fait
adopté à l'unanimité.

1. CANTINE ET SERVICES PÉRISCOLAIRES : Délibération 2025-07-01

BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 :

Monsieur le Maire présente le tableau qui dresse le bilan selon 4 indicateurs : Le nombre de
repas servis, le nombre de repas facturés, le budget alimentation et les charges en personnel. Une
évolution de 3.65% est à noter en nombre de repas servis. Les dépenses liées à l'alimentation ont
également augmenté en conséquence ainsi que les charges de personnel.

2- FIXATION DES TARIFS 2025-2026 :

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2024-2025, à savoir :

Repas enfant présence régulière : 3.80 €

Repas enfant présence exceptionnelle ou stagiaire école : 1 ou 2 repas maximum dans le mois :
4.10 €

Repas adulte : 5.65 €

Après échanges et afin de contenir le budget, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2025-2026 :

Repas enfant présence régulière : 3.90 €

Repas enfant présence exceptionnelle ou stagiaire école : 1 ou 2 repas maximum dans le mois : 4.20 €

Repas adulte : 5.80 €

Il est également décidé de ne pas modifier les tarifs de garderie, ces derniers seront donc à compter du 1^{er} septembre 2025

Garderie du matin : 0.60 €

Garderie du mercredi midi : 0.30 €

Garderie du soir : 1.10 € (goûter compris)

Mis à part les modifications tarifaires ci-dessus, le règlement des services péri scolaires cantine-garderie et TEP est inchangé. Une réflexion sera menée suite à la demande de certains parents pour retarder la fermeture du soir de la garderie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE

• MISSION CONTROLE TECHNIQUE ET SPS : Délibération 2025-07-02

Monsieur Le Maire présente les résultats de la consultation lancée pour les missions distinctes de contrôle technique et de SPS et rappelle la décision du Conseil municipal du 5 juin dernier de déléguer à la Commission travaux la gestion des résultats de la consultation dans un soucis de gain de temps pour lancer l'appel d'offre des travaux.

L'entreprise APAVE a été retenue pour la mission de Contrôle Technique : 2 400€ HT

L'entreprise PIERRE SPS a été retenue pour la mission SPS : 1 020€ HT

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

• MISSION ARCHITECTE HONORAIRES : Délibération 2025-07-03

Monsieur le Maire présente la proposition pour mission d'Architecte de la société PIX ARCHITECTURE de La Flèche pour la rénovation énergétique de l'école ;

Cette mission comprend

- a) L'établissement des dossiers administratifs pour une déclaration préalable.
- b) Etudes et établissement des plans projet et rédaction d'un cahier des charges détaillant les travaux nécessaires au chiffrage des entreprises.
- c) La consultation des entreprises avec mise en concurrence pour obtention de devis comparatifs / Aide à la validation des marchés de travaux commande auprès des entreprises, définition d'un calendrier d'exécution.
- d) Suivi du chantier et travaux avec réunions hebdomadaires, diffusion de compte-rendus de chantier. Suivi des situations et factures de travaux (VISA/DET).
- e) Aide à la réception des travaux et leurs bonnes fins (AOR)

Le montant de la mission pour cette prestation est de 19 925 € HT, réparti comme suit : PIX ARCHITECTURE 15 950 € HT, SARL LCA 1 575 € HT, LC DEVELOPPEMENT 2 400 € HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. TITULARISATION DE L'AGENT D'ENTRETIEN PERISCOLAIRE ET ADMINISTRATIF POLYVALENT

Monsieur le Maire explique que la période d'un an de stagiairisation de l'agent d'entretien périscolaire et administratif polyvalent s'est achevée le 30 juin 2025, par conséquent il convient de procéder à sa titularisation à compter du 1^{er} juillet 2025. L'agent concerné est une collaboratrice sur

laquelle on peut compter, se montre motivée et investie par son travail. Monsieur le Maire précise qu'une réorganisation du service périscolaire s'imposera certainement en début d'année en raison d'un prochain départ à la retraite.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

4. PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2024 COMMUNAUTAIRES

- **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2024 : Délibération 2025-07-04**

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, établi par la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) pour l'exercice 2024.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 26 juin 2025.

Ce rapport est public et destiné notamment à l'information des usagers du service.

Daniel GUÉRINET, Premier Adjoint détaille ce document.

Les faits marquants 2024 : Mise en service de la plateforme de transit pour les emballages en verre qui permet de centraliser les apports, de mutualiser les chargements et d'optimiser les trajets directement vers le site de valorisation ; Lancement du broyage de déchets verts sur plateforme pour optimisation du transport ; Arrivée d'un brigadier contre les incivilités, son rôle est double : préventif et répressif ; Achat d'un camion mini benne ; Nouvelle réglementation concernant la gestion des bio-déchets.

En 2024, la production d'ordures ménagères a augmenté de 1.59% entre 2023 et 2024. Les collectes en porte à porte et en apport volontaire des emballages plastiques/métaux ont augmentées respectivement de 0.07% et 0.14%

En 2024, sur les deux déchetteries ont été comptabilisés 83 617 passages comprenant les particuliers et les professionnels. Ce qui représente une réelle augmentation par rapport à 2023 (+58.7%). Entre 2023 et 2024, +15.40% de textiles collectés.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

- **RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) : Délibération 2025-07-05**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC), établi par la Communauté de communes du Pays Fléchois, pour l'exercice 2024.

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire du 26 juin 2025.

Ce rapport est public et destiné notamment à l'information des usagers du service.

Daniel GUÉRINET, Premier Adjoint détaille ce document.

En 2024, 16 installations neuves ont été contrôlées, 23 contrôles de conception ont été réalisés, 12 visites sur le terrain pour assurer les missions facultatives de conseil. Le prestataire a fait 55 contrôles pour vente d'immeuble.

Le bilan sanitaire des installations est semblable aux années précédentes, soit : 32 % de Favorables, 54 % de Favorables avec réserves et 14 % de Défavorables

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

5. PETR : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT FORÊTS : Délibération 2025-07-06

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil d'un courrier du PETR Vallée du Loir qui, suite à l'arrêté interministériel de classification des massifs à risque de feux de forêt, il est demandé aux communes de désigner leur Référent Forêt qui sera le relais entre le Pays et la commune. Ils

recevront tous les renseignements relatifs au risque de feux de forêts sur le territoire communal via une newsletter mensuelle, mise en place de formations ou de rendez-vous dans les communes.

Daniel GUÉRINET, Premier Adjoint au Maire a été désigné Référent Forêts.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

6. ETAT-CIVIL : DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU BAILLEUL AUX FRAIS DE L'ANNÉE 2022 : Délibération 2025-07-07

L'article 85 du CGCT, Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) prévoit la participation des communes au financement du service d'état civil des petites villes hospitalières. Considérant que la commune du Bailleul est siège du Centre Hospitalier Pôle Santé Sarthe et Loir, et considérant la contribution fixée en proportion des actes d'état civil relevés annuellement, due par chaque commune au titre des dépenses constatées l'année précédente, le Maire du Bailleul demande le remboursement des frais d'état civil pour les années 2022-2023-2024.

Après analyse des tableaux transmis pour les 3 années concernées, seule l'année 2022 remplit les critères cumulatifs qui ouvrent droit à participation de la commune. En effet les années 2023 et 2024 ne remplissent pas les critères cumulatifs qui rendent la participation des communes obligatoires car le rapport entre le nombre des naissances constatées dans l'établissement public de santé et la population de la commune du Bailleul ne dépasse pas 30 % et 1% d'activité comme le prévoit la loi NOTRe.

En 2022 il est fait état de 9 naissances (737.01 €) et 2 décès (163.90 €), la contribution demandée est de 900.91 €.

Monsieur le Maire propose de valider la contribution demandée de 900.91 euros pour l'année 2022 et de mettre en attente les participations pour les années 2023 et 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UN ÉLU - Délibération 2025-07-08

Daniel GUÉRINET, intéressé dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres une facture du magasin « FLORILEGE » de La Flèche relative à l'achat de lampions et de torches pour la commune à l'occasion la fête nationale. Considérant que ce commerce n'accepte pas les paiements par le service de gestion comptable, il y a lieu de rembourser la somme de 48.00 € TTC à Daniel GUÉRINET.

Daniel GUÉRINET revient dans la salle.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. REFACTURATION DES RÉPARATIONS DU PARQUET DE LA SALLE DES FÊTES - Délibération 2025-07-09

Des dégradations ont été constatées sur le parquet de la salle des fêtes lors de l'état des lieux de sortie de location de la salle des fêtes du 5 mai 2025. Un devis de l'entreprise BARRAULT Yannick parqueteur estime le coût des réparations à 258.95 € TTC.

Monsieur le Maire propose de facturer ces dégradations à la locataire pour la somme de 258.95 € TTC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. DECISIONS MUNICIPALES : JUIN 2025 – Délibération 2025-07-10

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
31-2025	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2500008 SELARL Audrey CHANTEUX – 6 Bd Jean Moulin – 72200 LA FLECHE	Parcelles AB14 et AB 20 et AB21 situées 2 rue de l'Argance. Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain
32-2025	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2500007 SELARL Audrey CHANTEUX – 6 Bd Jean Moulin – 72200 LA FLECHE	Parcelle ZH 79 située 3 rue du Prieuré. Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain
33-2025	Déclaration d'Intention d'Aliéner N°2500006 SELARL Audrey CHANTEUX – 6 Bd Jean Moulin – 72200 LA FLECHE	Parcelle ZV 129 située rue de la Douceur Angevine. Ne fait pas valoir le Droit de Préemption Urbain
34-2025	Devis N°072SXSSPB IPC 10 Quai Malbert – 29218 BREST	Achat produits entretien 380.48€ HT
35-2025	Devis N°254351 IMPRIM ET COM	Achat 500 gobelets personnalisés 250€ HT
36-2025	Devis N°B7563 ENTREPRISE RITOUEZ – 14 rue d'Ignerelle 49430 LEZIGNÉ	Réparation tuyau de descente suite sinistre maison de santé 172.58€ HT

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

10. COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Christelle PHILIPPE donne lecture du compte-rendu du Conseil d'école du 19 juin 2025

Effectifs et répartition : 85 élèves

Maternelle : Madame Bourneuf : 28 élèves
4TPS/14PS/ 10MS
GS/CP : Madame Brieau : 17 élèves
9 GS/ 8 CP
CE1/CE2 : Monsieur Barbier :19 élèves
9 CE1/ 10 CE2
CM1/CM2: Madame Toublet 21 élèves
13 CM1 / 8 CM2

Projets pédagogiques, sorties pédagogiques et vie d'école

Projets sportifs de mai/juin sur 6 séances avec intervenants extérieurs de la communauté de commune:

- CS/CP : roller période 4 Tous les élèves sont roulants à la fin du cycle (très positif)
- CE1/CE2 : gymnastique période 3 Apport de matériel très bénéfique pour les élèves
- Sortie CPIE 26 mai CE/CM marais de Cré Sortie de printemps : travail autour de la reconnaissance des plantes et des animaux aquatiques
- Intervention sur l'école de Juliette Panché notre dumiste sera reconduite pour l'année prochaine

Sorties pédagogiques de fin d'année

Maternelle et GS/CP : Spaycific zoo vendredi 13 juin La sortie s'est bien passée avec un parc à taille humaine

CM1/CM2 : Classes de découverte vélo du 12 et 13 juin à la Monnerie

- 1^{er} jour : déplacement aux Berges de la Monnerie en vélo, pique-nique au lac de la Monnerie, Course d'orientation autour du lac et soirée spectacle
- 2^{ème} jour : grand jeu avec ateliers le matin et visite du Moulin de la Bruère avec déplacement en vélo

Belle expérience pour les enfants, les parents accompagnateurs et l'enseignante.

CE1/CE2 : Classe de découverte du 10 au 12 juin en Anjou

- 1^{er} jour : visite du jardin Camifolia de Chemillé en Anjou, animation autour des graines puis plantation, l'après-midi animation autour du potager
- 2^{eme} jour : sur le site du gite à Murs Erigné : observation du Louet (bras de la Loire) puis petite pêche dans une boire (sorte de mare) afin de reconnaître différents animaux aquatiques, l'après-midi : animation autour des arbres du parc et fabrication de papier recyclé
- 3^{ème} jour : visite à la galerie sonore d'Angers et animation sur 3 salles différentes.
Une expérience très riche pour les enfants

Fête d'école : présentation des travaux des élèves faits sur le thème des portes et fenêtres en arts visuels et spectacle grâce à l'intervention musique de Madame Juliette Pancher

Sécurité :

Dernier exercice incendie le 30 juin

Le cendrier dans le passage de l'entrée de l'école sera enlevé car il s'est enflammé à plusieurs reprises.

Locaux, travaux et besoins matériels :

Besoin d'une poubelle pour la cour : elle est déjà commandée et sera bientôt installée

Problème des revêtements usagés des jeux qui se détériorent et se détachent.

Néon à remplacer dans la classe des CM.

Demande d'une armoire fermée en CM.

Mairie : projet de réfection (350 000 € environ)

Dotation de l'état et de la région pour réaliser des travaux au sein de l'école mais un gros reste à charge pour la commune

Changer les huisseries, refaire les plafonds, installer des lampes à led, remplacer la chaudière par une pompe à chaleur

Le but est de faire une économie de 40% sur les dépenses en énergie sur l'école.

Réalisation des travaux des vacances de février à après les vacances de Pâques

TEP

Bilan général positif de cette année 2024-2025 avec un taux de participation élevé, de belles réalisations et découvertes grâce à des enfants intéressés.

Les TEP l'an prochain :

- pas de changement concernant le jour
- horaires identiques aux temps scolaires
- mêmes groupes classes que sur les temps scolaires
- 2 animateurs par groupe classe
- 4 thèmes sur l'année : sport, art et culture, « bien vivre » et sciences et communication
- Les familles recevront dès la rentrée la programmation DEFINITIVE et pourront alors inscrire leur enfant en retournant la fiche de liaison jointe, vérifiée et signée, auprès de la référente : Mme Sylvie LE FLOCH.
- RAPPEL : l'inscription est annuelle et nécessite de l'assiduité. Si un enfant se désinscrit au cours de l'année, il ne peut pas se réinscrire.

11. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS

• COMMISSION CADRE DE VIE

Laurence COSNARD indique ne pas avoir de travaux en cours, le fleurissement de la commune étant réalisé.

• COMMISSION GRANDIR À VILLAINES

Christelle PHILIPPE remercie ses collègues élus pour avoir pallié aux absences d'agents à la garderie et sur le temps du midi. Il faudra adapter l'organisation du service si l'arrêt de travail

de l'agent est prolongé, notamment sur les missions d'entretien à la salle des fêtes et à l'école pour le centre de loisirs.

- **COMMISSION COMMUNICATION**

Marie-Jo ROUAULT remercie l'ensemble des conseillers pour la distribution du bulletin municipal.

Point sur l'organisation de la journée de la Fête nationale : transport et montage-démontage des structures gonflables ; permanences lors de la journée ; chasse aux galets, pétanque...

Echanges concernant le maintien ou non du feu d'artifice en raison de l'état de sécheresse et des mesures de prévention qui en découlent : contact à prendre avec la société qui gère le feu d'artifice pour avoir les recommandations et Thomas FILLON, propriétaire exploitant de la parcelle voisine.

Marie-Jo ROUAULT, Vice-Présidente du CCAS informe que dans le cadre de la prévention canicule, et en accord avec la réglementation en vigueur, la commune met en place un registre de personnes vulnérables. L'inscription dans ce registre est facultative et nécessite une démarche volontaire des personnes de plus de 65 ans et fragilisées, elle permet d'être identifié en cas de déclenchement d'un plan canicule, grand froid ou de crise sanitaire afin de mettre en place les opérations adéquates d'aide, de prévention et d'écoute.

- **COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES**

Daniel GUÉRINET informe que la voirie de la VC 9 route de la Cliae et Placitre sera reprise en septembre-octobre. L'enrobé de la rue de la Douceur Angevine devait être terminé avant fin juin mais l'Entreprise DURAND n'interviendra finalement que fin août début septembre ce qui remet en cause la réalisation de l'enrobé sur la VC n°8.

- **COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS**

En l'absence de Joël BIGNON, Monsieur le Maire informe que la Commission travaille actuellement sur les travaux de remplacement des huisseries nécessaires au restaurant. Des entreprises se sont déplacées sur site. Nous avons reçu un premier devis et sommes dans l'attente de la réception du deuxième. Un temps de fermeture du restaurant sera nécessaire le temps de la réalisation des travaux.

12. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Réception des travaux de la Maison de santé prévue le 28 juillet prochain.

Questionnement concernant le rebouchage de la traversée devant l'Entreprise NORAS car danger non signalé.

Monsieur le Maire et Gervais COMPAIN ont participé au séminaire relatif au PLUi-H qui proposait des ateliers sur les thématiques suivantes : Logement, vie économique et bio diversité.

Le véhicule de type camping-car de la Communauté de communes du Pays Fléchois sera présents dans les communes cet été afin de faire connaître les services proposés (jeunesse, numérique, ludothèque, bibliothèque, parentalité..).

13. QUESTIONS DIVERSES

Rappel : les soirées estivales commencent le mardi 15 juillet 2025.

Les prochaines réunions de Conseil Municipal auront lieu les jeudis 4 septembre 2025, 2 octobre 2025, 6 novembre 2025, et 4 décembre 2025.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Daniel GUÉRINET a participé à la réunion de la MACOM, les bulletins de la Fête de la Terre 2025 seront apportés en mairie fin juillet pour distribution dans la commune.

Marie-Jo ROUAULT indique avoir participé à une réunion dans le cadre de la Fête des Voies Vertes organisée par le Département, qui aura lieu le 21 septembre 2025, des circuits partiront de Malicorne jusqu'à La Flèche. Des stands sont prévus aux Mésangères à Mézeray ainsi qu'à Villaines à proximité de l'ancienne gare. Trois stands sont prévus, l'un sur la prévention routière, le second avec Cyclopédie et un troisième stand pourrait être tenu par une Association de Villaines qui serait intéressée.

Adrien BESSON fait part de présence d'eau jaunâtre dans les wc à l'école, côté maternelle.

Laurence COSNARD précise que les fanions, ballons et banderoles seront posés samedi 5 juillet matin pour la Fête Nationale.

Les vitres de l'école seront nettoyées par une entreprise le 21 août ainsi que la faïence de la cuisine. Celles de la mairie et de la salle des fêtes seront faites le 25 août prochain.

Gervais COMPAIN demande si un programme de dératisation est prévu prochainement car il a remarqué la présence de nuisibles rue de l'Argance.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente-deux minutes le 3 juillet 2025.

Le Maire,

Le secrétaire de séance :

Laurent HUBERT

Daniel GUÉRINET